

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de la convocation : 20/03/2024

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal a désigné :

Jean-Denis CHATELET

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Christian BRAYARD, Jacques CHAINTREUIL, Pascal GONNET, Jean-Denis CHATELET, Anthony BILLOUD, Simon BOUILLET, Denis PRUDHOMME,

Excusé : Grégory PAUGET (pouvoir donné à Christian BRAYARD), Bruno SALLET, Christelle BONNERUE

Absents :

DELIBERATIONS :

15/2024

OBJET : Vote du budget annexe : bâtiment commercial

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget annexe bâtiment commercial comme suit :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 23 105.67 € |
| - Recettes de fonctionnement : | 23 105.67 € |
| - Dépenses d'investissement : | 1 200.00 € |
| - Recettes d'investissement : | 1 200.00 € |

16/2024

OBJET : Vote du budget communal

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget communal comme suit :

- | | |
|--------------------------------|---------------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 472 456.23 € |
| - Recettes de fonctionnement : | 472 456.23 € |
| - Dépenses d'investissement : | 221 835.50 € |
| - Recettes d'investissement : | 221 835.50 € |

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Mme le Maire présente les mesures prises par le Conseil Général de l'Ain en vue de favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Elle propose de reconduire en 2024 la contribution communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et demande à son Conseil de se prononcer.

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de contribuer au FSL moyennant un versement calculé sur la base de 0.30 € par habitant et par an, soit en 2023 : $0.30 \text{ €} * 390 \text{ habitants} = \mathbf{117.00 \text{ €}}$.

OBJET : Vote des Subventions aux associations et participations.

Dans le cadre du vote du budget communal de 2024 le Conseil Municipal,

- Après examen des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations communales ou intercommunales,
- Après en avoir délibéré,
- Etablit la liste des bénéficiaires et fixe les aides financières à attribuer comme suit :

- Amicale Donneurs de Sang Pont de Vaux	30.00 €
- ASSER St Etienne sur Reyssouze	100.00 €
- Clique Cantonale	100.00 €
- Comité Cantonal Croix Rouge	30.00 €
- Coopérative Scolaire BOISSEY	100.00 €

OBJET : Vote des taux des taxes locales d'imposition 2024

Dans le cadre du vote du budget communal de 2024,

Madame le Maire donne connaissance de l'état de notification des bases prévisionnelles

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux à appliquer en 2024

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier les taux, de conserver ceux de l'an dernier soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **13.02 %**
- Taxe foncière (bâti) : **25.49 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **44.59 %**

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal fait le point sur les divers travaux prévus

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 05/04/2024

Le secrétaire de séance :
Jean-Denis CHATELET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'chatelet', written in a cursive style.

Madame le Maire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maire', written in a cursive style.